



Fissure au plafond dus a une infiltration

Par **chris93800**, le **19/06/2011 à 14:10**

Bonjour,rnrnde puis 2 ans j ai des problemes d infiltration d eau dans ma salle de bain, je ne cesse d aller voir ophlm pour regulariser mon probleme et d envoyé des courriers mais rien ne bouge j ai toujours etait a jour dans mes loyersrnmon assurance me dit qu il ne peut rien faire et que c est un probleme avec ophlm puis je suspendre mes loyers ? POUR QU IL BOUGE QUE DOIS JE FAIRErnJ AI MAINTENANT UNE FISSURE AU PLAFONDE ET MA CUISINE COMMENCE EGALEMENT AVOIR DES PROBLEMESrnJE VOUS REMERCIE D AVANCE

Par **mimi493**, le **19/06/2011 à 14:56**

Avez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assurance ?

Par **chris93800**, le **19/06/2011 à 17:40**

OUI J AI FAIT LE PAPIER AVEC MON ASSURANCE QUI L A ENVOYE EGALEMENT A OPHLM

Par **mimi493**, le **19/06/2011 à 19:05**

et ensuite, l'assurance a fait quoi ?

Par **chris93800**, le **20/06/2011** à **17:04**

oui il y a eu declaration faite au telephone avec un agent gmfrnrnmon assurance m a dit qu'elle ne pouvait rien faire car c est une infiltration d eau, elle a adresse un courrier a ophlm et au voisin du dessus.rnelle m a dirigé vers ophlm ,ou je ne cesse de faire des courriers.rn Puis je adresser de nouveau un courrier recommande avec a.r en precisant le decret 2002-120 du 30 janvier 2002.rnrnrnle platre du plafond est tombe les murs se sont dégrade (fissure au plafond dus à l eau)rnrnrnje vous remercie d avance